
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° _____ /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidates dont les noms suivent, sont déclarées admises par ordre de mérite au concours direct de recrutement sur mesures nouvelles spéciales de cinq (05) Masseurs kinésithérapeutes, pour le compte du Ministère de la Santé, session de 2019.

Ce sont :

MASSEURS KINESITHERAPEUTES

ADMISES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N° CNIB	DATE NAISS.
1°	YONLI YOUMANLI	0002	B5414457	31/12/91
2°	SAMA B. Z. LEILA	0001	B9888897	15/12/94

Arrêté la présente liste à 2 admises.

LISTE D'ATTENTE NEANT

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Souleymane LENGANE

